

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 115

Artikel: Chronique parlementaire fédérale

Autor: Leuch-Reineck

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cette fois. Nous sommes pleinement d'accord que le pastorat exige une consécration complète de celui ou de celle qui s'y voue, mais nous avons d'autre part trop grande confiance dans la valeur morale de celles qui entreront dans cette carrière pour douter un instant qu'elles ne soient pas capables d'organiser leur vie selon les devoirs qu'elles y rencontreront, sans qu'on leur impose de prime abord une obligation qui les infériorise.

En revanche, une autre disposition restrictive du projet présenté au Synode est heureusement tombée au cours de la discussion : celle qui exigeait que ne fussent accessibles à des femmes pasteurs que les paroisses où exercent leur ministère plusieurs pasteurs. Et après de chauds débats, il a été décidé que l'admission des femmes au pastorat se ferait par voie de révision de la constitution ecclésiastique et sans recourir à une votation populaire, dont le résultat pour l'innovation proposée n'aurait pas été douteux.

Voilà donc Zurich à la tête du mouvement d'émancipation de la femme dans l'Eglise ! Et cela est d'autant plus frappant de constater que, dans ce canton, les femmes ne sont pas même électrices en matière ecclésiastique comme à Bâle, Genève, Neuchâtel, dans le canton de Vaud, et dans certaines communes bernoises ! Nul doute que ce progrès n'en fasse surgir beaucoup d'autres, car il est considérable — plus considérable qu'on pourrait le croire au premier abord. Bien des féministes convaincus, de chauds suffragistes même, se rebiffent encore par un atavisme irraisonné à l'idée qu'une femme puisse monter en chaire, voyant dans cette attitude je ne sais quoi de contraire au caractère sacré de la prédication. Et parmi les anti-féministes... il suffit d'avoir suivi pour être édifié à cet égard la discussion qui s'est engagée récemment, lors d'une assemblée de pasteurs vaudois, au sujet d'un travail sur les ministères féminins présenté par M. le pasteur Chapuis d'Ollon ! N'a-t-on pas été jusqu'à dire que c'était une question de pudeur qui devait empêcher les femmes de prêcher ! Ceci permet de mesurer tout le chemin que vient de parcourir le Synode de l'Eglise nationale de Zurich, et de nous féliciter de la grande victoire qu'a remportée là-bas notre cause.

Les Femmes et la Chose publique

I. Chronique parlementaire fédérale ¹

...Rien, dans les débats budgétaires de cette récente session d'hiver ne faisait prévoir des difficultés extraordinaires, lorsque l'arrêté fédéral du 20 janvier sur les limitations d'importation et le relèvement provisoire des droits de douane jeta l'émoi dans toute notre assemblée législative ! Les Commissions demandèrent la suspension des séances pendant une semaine pour étudier à fond ces deux questions d'importance capitale au point de vue économique, financier et politique. Et il fallut encore deux grandes semaines de travail ardu pour que les deux Chambres puissent arriver à un résultat définitif. Nous passerons donc rapidement sur les autres sujets traités pour fixer ensuite notre attention sur l'arrêté fédéral.

Au Conseil des Etats, une interpellation de M. Brugger fournit l'occasion à M. Motta d'exposer le point de vue du Conseil Fédéral à propos du passage en Suisse des troupes d'ordre de la Société des Nations pour protéger le plébiscite en Lithua-

nie¹. Le Conseil Fédéral a basé son refus sur la promesse de garantie de la neutralité suisse accordée à la Conférence de Londres, parce que la situation de la Lithuanie entre la Pologne et les Soviets ne semble pas exclure le caractère belliqueux de ce transport de troupes, et qu'au cas de conflits le renforcement en hommes et en matériel de guerre par le même chemin ne correspondrait plus à la volonté du peuple suisse. Le refus découle donc des circonstances spéciales et chaque nouvelle demande sera examinée. Il est du reste difficile de s'expliquer pourquoi des troupes belges ont besoin de passer en Suisse pour atteindre la Pologne ! — Le Conseil prend note de l'initiative populaire qui demande à introduire les arrestations préventives de ceux qu'on soupçonnerait de menées politiques dangereuses. Tout en reconnaissant les intentions sincères des initiateurs, le Conseil recommande le rejet de l'initiative, en opposition avec nos principes traditionnels.

Le Conseil National est appelé à se prononcer sur l'éligibilité au dit Conseil des fonctionnaires fédéraux. Ces fonctionnaires-députés deviendraient de ce fait « leurs propres maîtres » dans le vrai sens du mot. L'assemblée se prononce pour la compatibilité, mais avec une majorité si faible que cela fait présumer le rejet, au moment de la votation populaire que nécessitera cette révision partielle de la Constitution. Le groupe catholique profite de l'occasion pour revendiquer le droit de députation pour les ecclésiastiques. Nous autres femmes n'ajouterons pas grande importance au fait de savoir si 70,000 employés fédéraux auront ou n'auront pas leur représentation directe aux Chambres, tant que durera, en Suisse l'incompatibilité entre citoyen du sexe féminin et député.

Les deux Chambres votent un crédit de 15 millions de francs pour venir en aide aux chômeurs atteints par la crise économique. Ceci nous amène à parler des mesures de protection contre les effets de cette crise. Le Conseil Fédéral explique dans son message que plus de 400 demandes lui sont arrivées pour le supplier de garantir le marché suisse contre l'invasion étrangère, pour permettre à l'industrie de faire travailler les ouvriers suisses, au nombre angoissant de 90,000, voués au chômage et à la misère. La Suisse souffre actuellement d'une crise économique infiniment plus grave que tout ce qu'elle a traversé pendant la guerre et cela pour trois raisons : les produits suisses ne trouvent de débouché ni à l'intérieur ni à l'étranger. La capacité d'achat a diminué, et l'étranger, après avoir profité des fabriques et du travail suisses pour son industrie de guerre a vite fait de leur refermer ses portes pour protéger son propre travail. A côté de cette difficulté d'écouler les produits suisses, le marché est inondé de denrées étrangères de qualité souvent inférieure, mais de prix moins élevé grâce aux conditions désastreuses du change de nos voisins. La Suisse enfin paye des salaires beaucoup plus forts pour la main-d'œuvre, et la matière première lui revient plus cher qu'aux pays qui la possèdent eux-mêmes. Il en résulte que notre trafic est gêné d'une façon déplorable : notre importation a dépassé l'exportation de près d'un milliard en 1920. Notre fortune nationale, explique M. Schulthess, a été évaluée à 25 ou 30 milliards. En face de ces chiffres il ne nous est pas permis de laisser s'écouler un milliard par an à l'étranger ; cela nous entraînerait vers une banqueroute totale avant un demi-siècle. Quels sont les moyens de remédier à l'arrêt de la vie économique, au chômage qui en résulte avec tout ce qu'il entraîne de démoralisant et de ruineux ? Le Conseil Fédéral croit avoir trouvé une solution par les deux

¹ Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'exposé parfaitement clair d'une des plus importantes questions économiques actuelles, d'un intérêt direct pour tous ceux que préoccupent le coût actuel de la vie, que contient cette chronique parlementaire. (Réd.)

¹ L'opinion émise sur ce sujet est celle de notre collaboratrice seule et n'engage nullement notre journal. (Réd.)

arrêtés qu'il soumet à la discussion des Chambres, mais qu'il désire soustraire au référendum populaire par la clause d'urgence.

« Pour combattre le chômage et pour protéger l'industrie nationale, pour autant que celle-ci est menacée dans ses conditions d'existence, le Conseil fédéral est autorisé à limiter provisoirement et exceptionnellement l'importation de marchandises déterminées par lui. »

Avons-nous vraiment lieu de nous inquiéter autant de la fuite d'un milliard d'excédent de dépense à la frontière suisse en 1920? Nous savons toutes combien les réserves de chaque ménage en habits, en chaussures, en linge, en denrées, avaient diminué peu à peu. Nous savons aussi combien petits étaient les stocks des magasins: plus de choux, plus de qualités différentes. L'argent, par contre, s'était accumulé en Suisse pendant la guerre, comme sur un îlot sûr au milieu des vagues affolées. Est-ce étonnant qu'à peine les frontières ouvertes, il se dessine un grand courant en sens inverse, et que fabricants, magasins et particuliers se refournissent de tout ce qu'ils n'ont pu trouver depuis 1914? Le prix des marchandises a doublé et triplé pendant la guerre. Si nous avons vraiment dépensé un milliard, il faut tenir compte aussi de la valeur nouvelle de la fortune nationale que nous possédons en bétail, en minerais, en forces hydrauliques, en immeubles, en marchandises, et qui vaudraient 80 milliards au moins et non 25 ou 30 si on les évaluait aujourd'hui. Il n'est pas juste de comparer nos dépenses de valeur majorée en 1920 avec l'évaluation de notre fortune nationale avant 1914. Le danger de ce côté-là ne nous paraît donc pas si imminent que veut bien le représenter le chef du Département d'Economie publique.

La limitation de l'importation nous semble du reste un remède à courte vue; nous souffrons avant tout du déséquilibre du change avec nos voisins. Or, le seul moyen de remédier à la baisse de leur change, c'est de leur créer une exportation intense. Leur argent une fois recherché reprendra par là une valeur plus normale. En réduisant de force les achats à l'étranger, nous travaillons donc en sens inverse d'un assainissement final des finances européennes. Nous rappelons que, dans cet ordre d'idées, différentes propositions ont déjà été faites pour baisser artificiellement le change suisse.

Un second remède pour protéger l'industrie suisse serait le relèvement des droits de douane proposé par le Conseil Fédéral. Depuis l'établissement des derniers tarifs douaniers en 1912, le prix des marchandises importées a subi une hausse considérable. Les mêmes taxes qui devaient représenter en moyenne le 6 1/4 % de la valeur des marchandises n'en représentent même plus le 3 %, aujourd'hui. D'autres pays ont remédié depuis longtemps à cette perte, en majorant leurs taxes. La France les a à peu près triplées. L'Allemagne et l'Italie exigent un payement en valeur d'or, ce qui représente une valeur 10 et 5 fois plus forte que l'argent ordinaire. Une élévation des droits d'entrée est un impôt indirect dont on charge la population. Mais l'impôt indirect est infiniment plus bas en Suisse que dans n'importe quel autre pays (c'est M. Musy qui parle, cette fois), tandis que le revenu de la fortune est chargé du 30 %, même du 45 % dans certains endroits. Nous avons donc parfaitement le droit, vis-à-vis de l'étranger et vis-à-vis de nous-mêmes, de relever les taxes douanières, et si en prenant cette mesure de protection pour notre industrie et pour combattre le chômage, nous arrivons à une recette fiscale inattendue, c'est faire d'une pierre deux coups, puisque (toujours selon M. Musy) nous devons fournir 130 millions, à la caisse fédérale, par les impôts indirects. Le Conseil Fédéral promet de maintenir aussi bas que possible les taxes des objets indispensables à la vie, des matières néces-

saires à l'industrie et à l'agriculture, et que seuls les objets de luxe seront soumis aux taxes élevées. Toutes ces mesures seront provisoires jusqu'au renouvellement complet des tarifs douaniers qui serait encore prématuré en ce moment.

La discussion a coulé à flots entre partisans du libre échange et partisans de la protection douanière. La commission s'est divisée en une majorité partageant l'avis du Conseil Fédéral, et en trois minorités. La majorité, les producteurs, veulent avant tout sauver leurs produits au détriment du consommateur. La première minorité, à sa tête M. Maunoir (Genève), accepte la majoration des droits de douane, mais refuse les restrictions d'importation; la seconde minorité défend le point de vue inverse, et la troisième minorité enfin, les socialistes, refusent les deux mesures qui ne pourront aboutir qu'à un nouveau renchérissement de la vie. C'est le point de vue du consommateur, qui ne s'inquiète pas de la production — ni du chômage.

Jamais l'horizon étroit que crée la représentation proportionnelle ne s'est montré aussi clairement. On ne se donne plus la peine de juger une question dans son ensemble, mais seulement sous l'angle étroit du parti qu'on doit représenter. Il faut payer son mandat en faisant plaisir à ses électeurs et se l'assurer pour la prochaine élection. Chacun tire la couverture de son côté, sans penser à la situation d'ensemble. Le député est représentant du parti avant d'être citoyen suisse, ou il risque de perdre son mandat.

Il faut avouer du reste que la question est très difficile et très délicate à résoudre. Toutefois la restriction de l'importation nous semble moins urgente que l'élévation des taxes douanières. Il nous semble que le marché suisse s'est saturé de marchandises étrangères en 1920 (pensons à l'exemple des automobiles d'Amérique) mais que, pour le moment, le besoin est couvert, et que c'est l'argent qui manque pour acheter. L'acheteur qui entrevoit une bonne affaire en achetant encore à l'étranger n'achètera probablement pas du tout s'il doit se fournir en Suisse. Les taxes de douane majorées ne feront évidemment pas baisser le coût de la vie, mais elles nous semblent presque un mal nécessaire du point de vue fiscal, car l'impôt direct est vraiment chargé à la dernière limite. Le Parlement contrôlera du reste de près l'exécution des deux arrêtés.

Ceci nous amène au dernier point, celui des pleins pouvoirs. M. de Dardel leur livre l'assaut habituel, car le Conseil Fédéral demande la clause d'urgence pour les deux arrêtés. Cette clause est indispensable pour rendre efficace le premier arrêté. Le délai référendaire de trois mois serait ridicule si on croit sincèrement sauver l'industrie et le travailleur suisse en arrêtant l'importation. Pour le second, on serait sûr de voir rejeter n'importe quelle élévation de tarifs à l'heure présente. Il faut l'imposer si on croit à sa nécessité. Rappelons du reste que les deux mesures ont un caractère absolument provisoire.

En votation finale l'arrêté fédéral est adopté par 88 voix contre 66 au Conseil National et par 23 contre 39 au Conseil des Etats. Et voilà nos députés l'âme en paix jusqu'au 4 avril!

A. LEUCH-REINECK.

II. Chronique parlementaire genevoise

Si la session ordinaire d'hiver du Grand Conseil genevois, qui s'est terminée le 19 février, a présenté pour nous suffragistes un intérêt tout particulier, du fait que c'est dans sa cinquième séance, celle du 2 février, qu'a été discutée notre initiative en faveur du vote des femmes, il ne nous faudrait pas d'autre part manifester un fâcheux exclusivisme en n'en relevant que